



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 29 novembre 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Prix maxima des produits pétroliers pour le mois de décembre 2019

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Sur les quinze premières cotations du mois de novembre, les évolutions sont contrastées :

- Pétrole brut Brent : le cours moyen dépasse de nouveau le seuil des 60 \$ le baril, à 62,44 \$ contre 59,23 \$ le baril en octobre, soit une hausse de + 5,4% sur le mois. Le cours reste soutenu par la perspective d'un accord commercial Chine - Etats-Unis qui relancerait la croissance et la demande de produits pétroliers.

- Carburants routiers : les cours moyens d'achat d'essence restent quasi-stationnaires (- 0,04 %) et ceux du diesel baissent de - 2,63 %.

- Butane : la cotation d'achat poursuit sa remontée depuis juin 2019, après avoir atteint ses niveaux les plus bas : sur le mois de novembre, la hausse est de + 19,1 % et de 49,8 % depuis le mois de juin.

L'euro s'apprécie très légèrement par rapport au dollar : un euro vaut 1,1066 dollar en novembre contre 1,1019 dollar en octobre (+ 0,4 %).

A compter du **1<sup>er</sup> décembre 2019 à zéro heure**, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi :

- **super sans plomb : 1,62 €/l, au lieu de 1,61 €/l, soit une hausse de 1 centime par rapport à novembre 2019**
- **gazole route : 1,46 €/l, au lieu de 1,47 €/l, soit une baisse de 1 centime par rapport à novembre 2019.**
- **bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 20,12 euros au lieu de 19,12 euros, soit une hausse de 1,00 euro par rapport à novembre 2019.**

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

**Marc DEL GRANDE**